

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0037893.2023.002</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>RAUDE Julie</b> Adresse <b>Ferme de lomener 56590 Groix</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>01 juin 2023 00:55:46 +0200 CEST</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>03/02/2023</b> au <b>31/03/2025</b>	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruit et fruit préparé: Autres fruits	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Confitures de mûres sauvage, confiture de fraise	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fraise	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Mûre	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Sureau	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Girl power	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Infusions et tisanes de plantes	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: La tisane des gens heureux	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: La tisane des lendemains qui chantent	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Les yeux plus gros que le ventre	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Marchand de sable	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisane au coin du feu	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Autres plantes aromatiques ou médicinales	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Laurier	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Ortie	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Romarin	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Thym	Biologique
	Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique
	Sirops: Sirop de mélisse, sirop de menthe	Biologique
Thé / maté: A l'ouest	Biologique	
Thé / maté: Earl Grey	Biologique	
Thé / maté: Le chant des sirènes	Biologique	
Thé / maté: Lichouses	Biologique	
Thé / maté: Quai des Indes	Biologique	
Thé / maté: Rose des vents	Biologique	
Thé / maté: Thé de Noël	Biologique	
Thé / maté: Thé nature	Biologique	
Thé / maté: Y'a du goût	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a></b>		